



Blois, mercredi 24 octobre 2007

Communiqué de presse

Pas de pub dans l'agenda du conseil général !

Le conseil général de Loir-et-Cher n'autorise aucune insertion publicitaire dans son agenda 2008. Éditant un agenda depuis de nombreuses années, le Département n'a jamais souhaité y proposer des espaces publicitaires.

Par conséquent, le conseil général dénonce tous contacts et démarchages commerciaux entrepris actuellement, en son nom, auprès d'entreprises loir-et-chériennes.

Toute personne ou société se revendiquant d'une mission de collecte d'espaces publicitaires pour le compte du conseil général n'y est en aucun cas autorisée et peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr